

**Département de la
CORREZE**

**Commune de
SEILHAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Délibération N° 026-2026

ELECTION DU MAIRE

L'an deux mil vingt-six le vingt du mois de mars, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de Monsieur Pierre TRESMONTAN, doyen d'âge.

Date de convocation du Conseil : le 20 mars 2026

Présents :

Mme Laure CAPY ; Mme Carine SEGRETAIN ; Mme Fanny BONILO, Marie RAYNAUD, Mme Christine BOUILHAC, Mme Morgane BEYLE, Mme Pamela ALBA, Mme Sylvie BOUDRIE, Mme Marion BOUYASSE, M Fabien MATHIEU, M Philippe DUPUY, M Pierre FOURCHES, M Charles ORLIANGES, M Pierre TRESMONTAN, M Jean Yves BUCHERAUD, M Julien DESOUZA, M. LEYRIS Jean-Michel, M Jean Jacques ABBELLA

Absents excusés :

Mme Lydie MAQUERE, donne procuration à Pamela ALBA

Secrétaire de Séance : M. Jean-Yves BUCHERAUD

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

M. le Président de séance, Pierre TRESMONTAN, doyen d'âge, rappelle l'objet de la présente délibération qui est l'élection du maire.

Après un appel, Mme Laure CAPY s'est porté candidat à l'élection du Maire.

Il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, à tour de rôle, a remis son bulletin de vote fermé dans l'urne.

Madame Laure CAPY s'abstient.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 18

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 17

Majorité absolue : 10

Nombre de suffrages obtenu par chaque candidat :

Mme Laure CAPY : 14

M. Pierre TRESMONTAN : 3

Mme Laure CAPY ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée maire de Seilhac.

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Laure CAPY**